

Vers l'anticolonialisme

Jean Jaurès

Les Petits Matins, février 2015
190 pages, 9 €

Textes réunis et présentés
par Gilles Manceron

Il s'agit de trente-neuf textes, discours ou articles de Jaurès, s'échelonnant de 1884 à 1912, portant tous sur les colonies ou pays semi-coloniaux (Turquie, Japon, Chine). Ils complètent l'année Jaurès, en présentant les éléments pour apprécier sur pièces l'évolution de celui qui, plus jeune député de France en 1885, était alors un républicain dans le sillage de Gambetta et Ferry, options colonisatrices incluses.

Parmi les textes n'est pas escamoté l'article souvent évoqué de 1895, où Jaurès à Alger apprécie « que, sous la forme un peu étroite de l'antisémitisme, se propage en Algérie un véritable esprit révolutionnaire ». Visions balayées par le souffle de l'Affaire, qui voit Jaurès en première ligne pour la défense de Dreyfus, pourfendeur de l'antisémitisme de Drumont. Mieux, contre non seulement Drumont (qui rêve en outre d'ôter la citoyenneté aux juifs d'Algérie) mais contre toute la majorité républicaine, il défend en 1898 le droit de vote des Algériens musulmans. Ce n'est pas que Jaurès soit devenu adversaire de la colonisation; il l'estime inévitable, car dans la logique du capitalisme. Mais il espère encore en une « colonisation de progrès », faite de scolarisation, de droits sociaux et politiques, protégée de l'arbitraire administratif et de la mesquinerie des colons. Il dénonce sans relâche les violences de la conquête, les spoliations qui suivent. On le voit même faire la leçon avec succès (1911) à la LDH, qui avait cru bon de défendre un colon affairiste en délicatesse avec l'administration. Jaurès est, de plus, sensible aux risques de guerre entre puis-



sances européennes qu'engendre la « philanthropie rapace de l'Europe chrétienne ». A partir de 1906, la conquête du Maroc, tant par sa barbarie que par les tensions qu'elle crée avec l'Allemagne, rencontre son opposition fondamentale. Sa vision s'infléchit « vers l'anticolonialisme », et le mot « colonialisme » apparaît alors sous sa plume.

Refusant tous les préjugés raciaux, curieux et admiratifs des civilisations non européennes, islam inclus, Jaurès ne prophétise certes pas les guerres d'indépendance du XX^e siècle. Mais il pressent (1911) qu'« en Egypte, dans l'Inde, un grand instinct national s'éveille »; et en 1912, « Partout il y a des forces neuves qui s'éveillent, un appétit de liberté, un appétit d'indépendance, le sens du droit qui nous emprunte parfois pour s'affirmer nos propres formules. »

Une pensée et une action universalistes.

Alain Monchablon,
membre du comité
de rédaction d'H&L



La prodigieuse histoire de la philosophie des droits de l'Homme

Jean Ducret

L'Édition à façon, juin 2014
264 pages, 18 €

Cet ouvrage a été rédigé par Jean Ducret, juriste et militant des droits de l'Homme, à partir de ses interventions dans le cadre de l'université populaire « Graines de savoir » (Alpes de Haute-Provence). Son objet n'est pas tant une analyse en soi des textes de référence que constitue la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et la Déclaration universelle de 1948, que leur mise en contexte historique et le développement critique des conditions qui ont constitué leur genèse et évo-

lution. L'auteur construit son analyse sur l'hypothèse que ces textes, et surtout les principes philosophiques qui en constituent les fondements, sont les produits des conditions historiques qui leur sont contemporaines, mais aussi qui les ont précédés. Ceci les amène à intégrer des éléments liés à l'évolution de la société et de ses systèmes de représentations et de valeurs (des droits individuels aux droits collectifs, des droits-libertés aux droits-créances, la prise en compte progressive et inachevée des droits des femmes...).

L'organisation du livre suit tout logiquement le fil de notre histoire occidentale, des sociétés holistes des origines en passant par le poids structurant de la chrétienté et de ses valeurs, en en soulignant au passage les apports et limites, et en s'attardant sur la rupture féconde qu'ont constitué la Renaissance et le XVII^e siècle. Sont abordés ensuite les éléments tant juridiques que philosophiques qui ont été à l'origine de la Déclaration de 1789, qui est méticuleusement et pédagogiquement analysée dans ce qu'elle a pu constituer à la fois de continuité d'un mouvement déjà amorcé et de rupture dans le droit et les manières de penser la société et la place des personnes qui la constituent. La deuxième partie de l'ouvrage aborde l'évolution de ces principes et de leur application dans les modifications de la loi, sans faire l'impasse de leurs différentes contestations par différents modèles de pensée. Enfin, la présentation contextualisée de la Déclaration universelle de 1948 se conclut par une analyse nuancée et lucide de la situation actuelle, de ce qui a constitué une avancée majeure de l'histoire humaine.

Un outil pédagogique et d'accès facile, à recommander.

Jean-François Mignard,
rédacteur en chef d'H&L